



2eme Conférence et Assemblée générale

“Patrimoine immatériel: Musées africains et cultures vivantes”

du 4 au 7 octobre 2006 • Le Cap, Afrique du Sud



Conseil International des Musées Africains
en partenariat avec SAMA, l'Association Sud-Africaine des Musées



Contenus:

I. Annonce générale

II. La Conférence :

- 1- Comité Scientifique
- 2- Thème principal de la Conférence
- 3- Lieu et Organisation
- 4- Bourses
- 5- Programme Provisoire
- 6- Critères de sélection pour les bourses
- 7- Appel à communication

III. L'Assemblée Générale

- Procédures de Candidature
- Procédures de Vote
- Fiche de Procuration
- Fiche de Candidature
- Note Biographique

2^{ème} Conférence et Assemblée générale d'AFRICOM

“Patrimoine immatériel : Musées africains et cultures vivantes”

**du 4 au 7 octobre 2006
Le Cap, Afrique du Sud**

I. Annonce générale

La 2^{ème} Conférence et l'Assemblée Générale d'AFRICOM constituent un événement majeur permettant aux professionnels des musées et du patrimoine africains de se rencontrer, d'échanger leurs expériences et points de vues, et aussi de développer la constitution des réseaux de professionnels à travers le continent. Cette rencontre qui sera la deuxième depuis la remarquable réussite de celle tenue en 2003 à Nairobi. Elle comportera en plus des débats et la mise en place des réseaux, l'établissement du programme des activités d'AFRICOM pour la période 2007-2009, et l'élection du nouveau Conseil d'Administration.

L'Association Sud-Africaine des Musées (SAMA) qui partage les mêmes valeurs qu'AFRICOM sera l'organisation hôte de cette rencontre. Cette association compte sur la participation de ses membres pour trouver des solutions aux défis auxquels se trouvent confrontés les musées africains, et construire des réseaux professionnels. Ce partenariat revêt une grande importance pour dynamiser les échanges entre les professionnels et la mise en place des réseaux utiles. Cette coopération entre AFRICOM et SAMA contribue au renforcement et à l'épanouissement de la muséologie à travers le continent africain.

II. La Conférence

1. Comité Scientifique de la Conférence

Un Comité Scientifique composé d'experts africains a été désigné pour la préparation de la Conférence et de ses travaux, l'évaluation des contributions, la supervision de son déroulement et du suivi, ainsi que la production des rapports et recommandations. Le Comité est composé comme suit :

- Président : Ciraj Rassool, Afrique du Sud
- Slim Khosrof, Tunisie
- Derik Alfred Uya, Soudan
- Mahamane Saley Tim, Niger
- Anne Ambouroué Avaro, Gabon
- Saloni Deerpalsingh, Ile Maurice
- Représentant AFRICOM : Lorna Abungu
- Observateur : Chédliya Annabi, Présidente par intérim AFRICOM

2. Le thème de la Conférence

La Conférence aura pour thème: « Patrimoine immatériel : Musées Africains et Cultures vivantes », trois ateliers seront organisés pour dégager des solutions pertinentes et bénéfiques pour le patrimoine africain :

- Les musées, la sauvegarde et la mise en valeur des Cultures Vivantes : identité, créativité, diversité culturelle et mémoire
- La gestion du Patrimoine Culturel : au niveau institutionnel, national et continental
- Bénéfices et situations à risques potentiels pour notre Patrimoine Immatériel : environnement, tourisme, mondialisation, TIC ...

Les trois ateliers viseront à examiner et discuter les thèmes décrits plus loin sous la rubrique « Description des Ateliers » dans l'**Appel à manifestation d'intérêt pour communication**.

La Conférence d'AFRICOM est ouverte aux membres d'AFRICOM, aux professionnels des musées, aux partenaires potentiels et aux sponsors travaillant sur tout le continent africain, ainsi qu'aux non-africains ayant une expérience muséographique significative en rapport avec les thèmes de la Conférence.

La Conférence et l'Assemblée Générale constituent une occasion unique pour les professionnels des musées où ils peuvent échanger les idées et les expériences et en même temps développer des réseaux personnels et institutionnels.

3. Lieu et Organisation

La deuxième conférence et Assemblée Générale d'AFRICOM seront accueillies par L'Association Sud-Africaine des Musées (SAMA).

Le comité local d'organisation est composé d'un coordinateur, de membres choisis du Conseil de SAMA et d'employés professionnels du Bureau National de SAMA, ainsi que de nombreux volontaires issus de la ville ou de la province du Cap.

Le Cap est une référence mondiale pour l'organisation de conférences. Le lieu des manifestations sera le Centre International de Conférence du Cap, le CTICC, qui est situé sur le littoral nord du Cap, près de Table Mountain, à 20 minutes en voiture de l'aéroport international du Cap.

Le centre a été construit pour répondre aux besoins spécifiques et divers des participants et des visiteurs. Son espace polyvalent pouvant être modulé ainsi que son espace dédié aux expositions créent un environnement idéal pour la tenue simultanée de plusieurs événements. Le CTICC est équipé d'un réseau informatique ultramoderne dans tous les lieux de réunions ainsi que d'un équipement de connexion sans fil LAN dans toutes les galeries publiques. Il y a plus de 3 500 chambres de catégorie 3 étoiles autour du CTICC et plus de 16000 chambres d'hôtel, de chambres d'hôtes et autres dans un rayon de 45 minutes autour du centre ville.

On trouve au Cap deux sites du patrimoine mondial de l'humanité, le Musée de Robben Island et le Floral Kingdom du Cap. On y trouve aussi les musées Iziko, porte-drapeau du Sud, hébergeant les Musées Sud Africains et le Pavillon de l'Esclavage, ainsi que la Galerie nationale Sud Africaine célèbre à travers le monde entier. Les musées des communautés, promus partenaires du Musée District Six et du Musée Lwandle Migrant Labour, sont également accessibles du centre ville. Les visites de ces sites seront organisées selon des circuits spécialement préparés pour l'occasion, avec des guides professionnels.

4. Bourses

Afin d'assurer la plus large représentation et le plus d'apport à la Conférence, AFRICOM tente de pourvoir des bourses couvrant le prix des billets d'avion et les frais de subsistance pour environ deux professionnels de musées de chaque pays africain représenté dans l'organisation. Parallèlement, SAMA cherche des ressources procurant des bourses supplémentaires pour 45 professionnels des musées et organismes du patrimoine Sud-Africain. Ce rassemblement de personnes de divers horizons du continent est à la fois motivant et enrichissant.

Les demandes de bourses pour assister à l'Assemblée Générale et à la Conférence doivent se conformer obligatoirement aux conditions indiquées dans les **Critères de sélection des Bourses**.

La participation à la Conférence est ouverte aux membres affiliés et aux non affiliés à AFRICOM. Le nombre limité de bourses nous amène à encourager les adhérents à d'AFRICOM ainsi que les non affiliés à rechercher autant que possible des sources de financement auprès de leur institution d'accueil ou auprès tout organisme susceptible de leur fournir cet appui.

5. Programme Provisoire

	<u>4 Octobre</u>	<u>5 Octobre</u>	<u>6 Octobre</u>	<u>7 Octobre</u>
9-10.40	Ouverture officielle (plénière)	Thèmes (1, 2 et 3) Ateliers	Sommaire et & recommandations des ateliers (plénière)	AG: programme d'activités, plan strategic, budget
	« Keynotes »			
10.40	pause	pause	pause	pause
11-13.00	AG: rapports de : Président/Directeur et Trésorier		« Keynote » de clôture	
13-14.00	--- --- déjeuner	--- Excursion (avec déjeuner à porter)	déjeuner	déjeuner
14.00	Thèmes (1, 2 et 3) Ateliers	Présidents des ateliers préparent les sommaires et recommandations	Points de l'AG: revue des statuts	Réunion du nouveau CA /briefing meeting Excursions pour les participants
15.45-18.00	pause		pause	
	Ateliers (suite)		Résultats des élections	
	Élections du 4 au 6 Octobre			

6. CRITERES DE SELECTION POUR LES BOURSES

AFRICOM tente d'obtenir des financements pour que 2 membres de chaque pays d'Afrique puissent participer à cette rencontre

La candidature à une bourse doit comporter :

1. Une lettre de motivation pour la participation à la Conférence et à l'Assemblée Générale (maximum 1/2 page)
2. Un résumé de la communication d'un maximum de 500 mots portant sur un des sujets stipulés dans les thèmes de la conférence (voir Appel à communications)
3. Un bref CV (maximum 2 pages)
4. Preuve d'adhésion à AFRICOM au 30 avril 2006

La sélection des boursiers sera fondée sur:

1. l'adéquation, la qualité et la signification de la communication proposée
2. la motivation telle qu'elle ressort du dossier de candidature
3. L'affiliation à AFRICOM ; priorité sera donné (mais n'est pas limitée) aux:
 - a. membres les plus anciens
 - b. membres n'ayant encore jamais participé(e) à une activité d'AFRICOM ; des bénéficiaires de bourses en 2003 ne seront pas considérés

La sélection respectera aussi les critères d'égalité de distribution entre :

4. les régions
5. les types de musées
6. les sexes
7. les âges

Conditions de Bourse :

AFRICOM prendra en charge les frais de votre participation à la 2^{ème} Conférence et Assemblée Générale, qui comprend :

1. Billet d'avion : Aller-retour, classe économique de l'aérogare internationale le plus proche dans votre pays ;
2. Hébergement : Chambre double partagée, petit-déjeuner à Fountains Hotel, au Cap ;
3. Indemnité journalière : US\$40.00 par jour
4. Transport : Transferts de l'aérogare/hôtel/aérogare
5. Frais de conférence : Pause café matin/après-midi (jours de la conférence), activités sociaux/culturels, fournitures de la conférence.

Les bénéficiaires de bourses devront:

1. S'assurer qu'ils disposent de tous les documents de voyage, visas, certificats de vaccination (fièvre jaune), etc. nécessaires pour leur voyage.
2. S'acquitter eux-mêmes des frais de transport, de transit et de visa dans leur pays.

Toutes les demandes **doivent** parvenir au Secrétariat d'AFRICOM
AU PLUS TARD le 15 mai 2006 soit par :

Email : conference@africom.museum

Fax : +254-20-3748928

Par la poste :
Secrétariat d'AFRICOM
Museum Hill Road
P.O. Box 38706, 00600 Nairobi, Kenya

7. APPEL A COMMUNICATIONS

(Appel à manifestation d'intérêt pour participation)

Candidature

Les participants exprimant l'intérêt de présenter une communication à l'un des trois ateliers de la conférence doivent soumettre :

1. Déclaration de motivation (1/2 page)
2. Curriculum Vitae
3. Un résumé de la communication d'un maximum de 500 mots portant sur un des sujets stipulés dans les thèmes de la conférence

Le Comité Scientifique évaluera les contributions et fera la sélection avant le 30 juin.

Description des Ateliers

La participation aux ateliers doit se faire par des communications présentant des commentaires analyses et des comptes-rendus de cas d'études et d'expériences vécues..

Les trois ateliers chercheront à identifier des domaines d'actions prioritaires à entreprendre dans le cadre d'AFRICOM, ou par les musées et / ou les institutions patrimoniales africaines.

a. Principaux sujets de réflexion

Le thème principal est :

« Patrimoine immatériel : musées africains et cultures vivantes »

avec des regards sur:

- Les musées, la sauvegarde et la mise en valeur des Cultures Vivantes : identité, créativité, diversité culturelle et mémoire
- La gestion du Patrimoine Culturel immatériel au niveaux institutionnel, national et continental
- Bénéfices et risques potentiels pour notre Patrimoine Immatériel : environnement, tourisme, mondialisation, TIC ...

Les trois ateliers sont organisés conjointement avec l'Assemblée Générale de manière à examiner les problèmes les plus pressants qui influent sur le patrimoine en Afrique.

b. Les ateliers

Atelier 1 : Les musées vivent !

Le patrimoine est vivant et implique un constant processus de conservation et de reproduction. Comment les musées, qui ont toujours été considérés comme les « gardiens » du patrimoine peuvent-ils participer pro activement dans la production du patrimoine de manière à rester adéquat ? Cet atelier interactif pourrait être un forum d'expression sur le patrimoine immatériel en relation avec les thèmes d'authenticité, d'intégrité et de créativité, avec des discussions et débats parmi les participants sur les thèmes suivants :

Qu'est ce que le patrimoine immatériel en Afrique ?

Y a-t-il une ligne claire de partage entre tangible et immatériel ? Le tangible est-il l'opposé de l'immatériel ?

Créativité

Le musée comme espace de préservation et de documentation et aussi comme moteur et plateforme de l'expression créatrice respectant les critères d'authenticité. Dans beaucoup de cas en Afrique, le musée est devenu une arène pour la reconstitution des traditions passées et en tant que tel il contribue à l'évolution et la reproduction du patrimoine. Comment les musées peuvent-ils garder leur intégrité tout en remplissant ces fonctions ? Existe-t-il un conflit et/ou un risque pour les musées de perdre leur authenticité ?

Diversité culturelle

Comment les musées peuvent-ils promouvoir et sauvegarder notre diversité sans sacrifier à l'unité.

Identité

Comment les musées abordent-ils la question de qui nous sommes ? Comment les musées représentent-ils et communiquent-ils avec les communautés, y compris celle des marginalisés, des désavantagés et des opprimés ?

Accès/ diffusion

Comment les musées et autres institutions du patrimoine peuvent-ils garantir l'accès au savoir et à la compréhension du patrimoine immatériel ?

Atelier 2 : Qui est responsable ? Quelle démarche adopter ?

Cet atelier entend encourager des discussions animées parmi les participants sur les thèmes suivants concernant la gestion du patrimoine immatériel dans les musées africains :

Gestion

Quels sont les problèmes concernant la gestion du patrimoine immatériel aux niveaux institutionnels, locaux, régionaux, nationaux et trans-nationaux ? Nos musées et institutions culturelles sont-ils prêts et préparés à la gestion du patrimoine immatériel, et quels sont les cadres politiques, juridiques et de normalisation, et les outils de gestion avec lesquels travailler ?

Compétence/moyens

Quelles sont les ressources humaines et matérielles existantes, et comment les musées et institutions culturelles peuvent-ils développer de nouvelles compétences, de nouveaux savoirs et de nouvelles méthodes ?

Collecte et préservation

Comment préserve-t-on notre patrimoine immatériel et comment réduit-on les menaces l'affectant ? Approches et politiques pour la collecte et la documentation : Qui est responsable de la collecte du patrimoine immatériel ? Quelles sont les politiques réglant ces collectes ? Quels sont les rôles des détenteurs de ces connaissances ou du patrimoine ? Quels sont les détenteurs et quels sont les défis des lois de copyright et de propriété intellectuelle ? Quels sont les rôles des musées et des institutions culturelles dans la collecte et l'appropriation de ces connaissances ; les musées doivent-ils dédommager les détenteurs de ces connaissances ? Quel est le résultat attendu par les collectes et activités de préservation du patrimoine immatériel menées par les campagnes d'éducation et de sensibilisation du public ?

Recherche

Quelles sont les nouvelles méthodes de recherche ? Quelles sont les relations entre recherches, et où est-ce que les recherches ont-elles eu lieu ? Quelles sont les politiques du savoir dans la recherche sur le patrimoine immatériel. Quelles relations stratégiques devraient exister entre recherche et préservation ? Quel est l'état de la recherche sur le patrimoine immatériel dans les différentes régions trans-nationales en Afrique, et quelle est l'histoire de ces recherches ? Quels programmes et partenariats de recherche existent ou devraient être développés pour la collection et la préservation du patrimoine immatériel ?

Mise en place

Quels sont les défis à la mise en application des politiques culturelles, ou à la formulation des politiques culturelles et les cadres pour les législations telles qu'existantes aujourd'hui ? Comment mettre en place les conventions internationales dans les cadres nationaux et dans les musées et institutions culturelles de façon dynamique et créative ?

Atelier 3 : Globalisation et technologie : Ami ou ennemi ?

De nombreux facteurs influent sur notre patrimoine immatériel. Cet atelier a pour but de débattre des aspects positifs et négatifs relatifs à plusieurs de ces facteurs :

l'Environnement

Les musées et institutions culturelles doivent avoir une approche pluridisciplinaire et holistique du patrimoine immatériel sachant que la plupart des pratiques culturelles et des systèmes de pensée et de savoir autochtone ne peuvent pas être séparés de l'environnement (culturelle, social, politique, écologique, économique, technologique).

Globalisation

La globalisation culturelle, sociale, économique et institutionnelle a créé nombres d'opportunités et de défis. Quels sont ils ? Comment les musées et institutions culturelles peuvent ils gérer l'homogénéisation culturelle qui va de pair avec la globalisation actuelle ? Comment cette globalisation se traduit elle dans les partenariats entre musées, les réseaux et forums internationaux.

Tourisme

Le développement du tourisme culturel, aux niveaux national comme international, représente une opportunité et un défi pour les musées et les institutions culturelles en matière de patrimoine immatériel. En même temps, il y a un risque réel d'exploitation négative et de perte d'authenticité . Comment les musées et institutions culturelles peuvent ils gérer ces problèmes et servir d'intermédiaires (ou de modérateurs) ?

TIC

De nouvelles méthodes d'archivage, de documentation, d'enregistrement et de diffusion sont développées actuellement (par exemple, les radio par satellite, les NTIC, etc.) Quels sont les effets de ces méthodes sur la protection et la promotion de notre patrimoine immatériel ? La numérisation et l'accès Internet aux collections représentent de nouvelles opportunités autant que de nouveaux défis pour les musées et les institutions culturelles. Quels sont les opportunités et les défis tels que représentés par la radio, la télévision et le cinéma en ce qui concerne le patrimoine immatériel.

Prise en compte des particularismes culturels

Les musées ont été perçus comme des endroits de préservation et de promotion culturelle. Comment les musées peuvent-ils définir des politiques d'accès et d'exposition, et arbitrer les demandes y afférent, en ce qui concerne le patrimoine culturel, en particulier lorsqu'il existe des prescriptions ou interdits culturels et des tabous liés à certains aspects du patrimoine immatériel. Quels peuvent-êtres des critères éthiques appropriés ?

Toutes les demandes **doivent** parvenir au Secrétariat d'AFRICOM
AU PLUS TARD le 15 mai 2006 soit par :

Email : conference@africom.museum

Fax : +254-20-3748928

ou **Par la poste :**
Secrétariat d'AFRICOM
Museum Hill Road
P.O. Box 38706, 00600 Nairobi, Kenya

III. ASSEMBLEE GENERALE

PROCEDURES DE VOTE

1. Lors de l'Assemblée Générale, tout membre individuel et institutionnel d'AFRICOM en règle de sa cotisation élira le Représentant Régional et son adjoint.

2. L'élection examinera les scrutins de tout membre considéré votant, y compris ceux qui sont présents et ceux qui ont nommé un mandataire (par procuration);

3. Conformément au Chapitre III, des Statuts d'AFRICOM
Article 15.1 « Chaque membre individuel, s'il est en règle de ses cotisations, dispose d'une voix aux élections »

4. Conformément au Chapitre III, des Statuts d'AFRICOM
Article 15.2, « Chaque membre institutionnel, s'il est en règle, dispose de deux voix. Le droit de vote d'un membre institutionnel ne peut être exercé que par un représentant désigné par ce membre ».

5. Conformément au Chapitre IV, des Statuts d'AFRICOM
Article 19.6.d ; « Chaque membre individuel à jour de ses cotisations dispose d'une voix. Chaque membre individuel a le droit de :

- voter par correspondance selon les termes de convocation à l'Assemblée Générale ;
- donner une procuration à un autre membre d'AFRICOM

6. Conformément au Chapitre IV, des Statuts d'AFRICOM
Article 19.6.e. : « Chaque membre institutionnel à jour de ses cotisations dispose de deux voix. Chaque membre institutionnel a le droit de :

- voter par correspondance selon les termes de convocation à l'Assemblée Générale ;
- faire exercer son droit de vote par un représentant désigné ;
- donner une procuration à un autre membre d'AFRICOM

Tous les votes par procuration doivent figurer sur la **Fiche de Procuration** désignée et envoyée au Secrétariat avant le 31 août, et doit être présentée aux officiers d'élection pendant l'exercice de vote.

Contact:
Secrétariat d'AFRICOM
Museum Hill Road
P.O. Box 38706, 00600 Nairobi, Kenya
Tel. +254-20-3748668
Fax. +254-20-3748928
www.africom.museum

Email: candidate@africom.museum

FICHE DE PROCURATION

A renvoyer au Secrétariat d'AFRICOM

le 31 août 2006 au plus tard

Museum Hill Road • P.O. Box 38706, Ngara • 00600, Nairobi • Kenya

Fax: +254-20-3748668 • Email: candidate@africom.museum

Je soussigné(e),

Numéro de la carte de membre d'AFRICOM:

Pays:.....

Serai représenté (*) à la 2^e Assemblée générale d'AFRICOM du 4 au 7 octobre 2006 au Cap, Afrique du Sud.

(*)**PROCURATION**

Je désigne par la présente:

Nom:

Fonction:

Institution:.....

Pays:.....

Numéro de la carte de membre d'AFRICOM:

De me représenter en tant que mandataire pendant la 2^e Assemblée générale d'AFRICOM du 4 au 7 octobre 2006 au Cap, Afrique du Sud.

Date:

Signature:

**Cette Fiche originale de Procuration sera présentée
aux officiers d'élections lors de l'exercice de vote**

PROCEDURES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

Procédures de Candidature au poste de Représentant Régional:

1. Régions sont définis comme suit

Conformément au Chapitre IV, Article 19.1 des Statuts d'AFRICOM, les régions d'Afrique sont définies comme suite :

L'Afrique du Nord: Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Mauritanie, Egypte

L'Afrique de l'Est: Soudan, Somalie, Erythrée, Ethiopie, Djibouti, Ouganda, Kenya, Rwanda, Burundi

L'Afrique de l'Ouest: Mali, Sénégal, Gambie, Cape Vert, Guinée Bissau, Guinée, Sierra Leone, Liberia, Cote d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Ghana, Bénin, Togo, Nigeria

L'Afrique Centrale: Tchad, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, Angola, Gabon, Sao Tomé

L'Afrique Australe: Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Malawi, Mozambique, Botswana, Namibie, Swaziland, Lesotho, l'Afrique du Sud

L'Océan Indien: Madagascar, Comores, Seychelles, Maurice, Réunion, Mayotte

Les Représentants Régionaux sont élus pour un mandat de trois ans et peuvent effectuer un maximum de deux mandats.

Tout membre individuel d'AFRICOM s'il est en règle de ses cotisations peut se porter candidat à la fonction de Représentant Régional ou Adjoint de suppléant du Représentant Régional de sa région.

Le Président et le Trésorier sont élus au sein des représentants régionaux exclusivement. Toutes les candidatures sont individuelles.

2. Les responsabilités principales du Conseil d'Administration d'AFRICOM, selon les Statuts d'AFRICOM:

- a) Sélectionner le Directeur exécutif ;
- b) Soutenir le Directeur exécutif et juger sa performance ;
- c) Assurer la planification effective de l'organisation ;
- d) Assurer les ressources suffisantes ;
- e) Administrer les ressources efficacement et maintenir des contrôles sérieux sur leur utilisation ;
- f) Déterminer et suivre le déroulement des programmes et des services d'organisation ;
- g) Assurer le rapport, en assemblée générale, de tous les problèmes importants relatifs aux polices, programmes et procédures d'AFRICOM ;
- h) Prendre les décisions et les actions qui semblent nécessaires aux intérêts d'AFRICOM;
- i) Déterminer le taux annuel des exigibilités par catégorie de membres ;
- j) Mettre en valeur l'image publique de l'organisation ;
- k) Servir de cour d'appel ;
- l) Juger sa propre exécution.

Tous les membres actifs ou adjoints du Conseil ont le devoir d'agir comme transmetteurs et avocats des polices, des informations et des activités d'AFRICOM dans leur région, ainsi que d'apporter au Conseil les informations sur les activités et nouveautés se tenant dans leur pays.

3. Candidature

Vous pouvez présenter votre candidature au poste de Représentant Régional si vous remplissez les critères suivant:

- a) Vous êtes membre individuel d'AFRICOM à jour de vos cotisations (jusqu'au 15 mai 2006)
- b) Vous êtes disposé de siéger en tant que Représentant Régional au sein du Conseil d'Administration (ce poste n'est pas renuméré)

Conformément au Chapitre IV, Article 19.5 le Secrétariat enverra à tout membre effectif d'AFRICOM une liste complète des candidatures et le plan adopté d'élection des Représentants Régionaux à l'Assemblée Générale.

Toute candidature doit être inscrite sur la **Fiche de Candidature** désignée. Il faut la remplir, signer et la faire parvenir avec une **Note Biographique** au Secrétariat le 31 mai 2006 au plus tard soit par :

Email : conference@africom.museum

Fax : +254-20-3748928

ou Par la poste :
Secrétariat d'AFRICOM
Museum Hill Road
P.O. Box 38706, 00600 Nairobi, Kenya

FICHE DE CANDIDATURE

à l'usage des candidats au poste de
Représentant Régional lors de la 2^e Assemblée générale d'AFRICOM

A renvoyer au Secrétariat d'AFRICOM avec la Note Biographique
le 31 août 2006 au plus tard

Museum Hill Road • P.O. Box 38706, Ngara • 00600, Nairobi • Kenya
Fax: +254-20-3748668 • Email: candidate@africom.museum

Je soussigné(e),

Numéro de membre d'AFRICOM:

Institution:

Fonction:

Pays:

Je me présente par la présente au poste de Représentant Régional pour :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> l'Afrique du Nord | <input type="checkbox"/> l'Afrique Australe |
| <input type="checkbox"/> l'Afrique de l'Ouest | <input type="checkbox"/> l'Afrique de l'Est |
| <input type="checkbox"/> l'Afrique Centrale | <input type="checkbox"/> Les Iles de l'Océan Indien |

lors de la 2^e Assemblée Générale d'AFRICOM du 4 au 7 octobre 2006
au Cap, l'Afrique du Sud.

Date:

Signature:

NOTE BIOGRAPHIQUE

A utiliser par les candidats au poste de
Représentant Régional à la 2^e Assemblée générale d'AFRICOM

A renvoyer au Secrétariat d'AFRICOM avec la Fiche de Candidature
le 31 mai 2006 au plus tard

Museum Hill Road • P.O. Box 38706, Ngara • 00600, Nairobi • Kenya
Fax: +254-20-3748668 • Email: candidate@africom.museum

Nom:

Prénom:

Pays:

**Nature de l'Organisation
où vous travaillez actuellement:**

Formation:

Postes Anciens:

**Une brève déclaration de motivation décrivant comment vous vous croyez
capable de mieux représenter AFRICOM :**

Date:

Signature: